



## Réception du rapport par les deux présidents

### **1. Reconnaissance pour le travail effectué**

L'équipe d'évaluation a effectué un important travail, d'abord en élaborant une démarche et en proposant des questionnaires. L'objectif général de ces questionnaires était de mesurer le chemin parcouru depuis la création de l'Union par rapport à ses objectifs initiaux, de repérer les réussites, les échecs et les objectifs non atteints, enfin de faire des propositions pour l'avenir. Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance, en notre nom propre, au nom des Eglises que nous représentons, et au nom de l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine, pour l'importance quantitative et qualitative du travail effectué. Le rapport remis constituera un outil de travail utile pour les travaux futurs, tant de l'Assemblée que du Conseil.

Le taux de réponse des communautés locales peut être considéré comme satisfaisant au regard des statistiques habituelles en la matière. Les non réponses sont probablement à interpréter moins sur le registre du désintérêt que sur celui d'une situation « qui va de soi » et sur laquelle on estime n'avoir rien de pertinent à rajouter.

On peut cependant regretter que les retours des responsables politiques et des médias n'aient pas été plus conséquents, ce qui peut être la traduction de plusieurs hypothèses : méconnaissance de la problématique de l'Union, désintérêt pour des questions considérées comme propres aux Eglises protestantes, volonté de ne pas s'immiscer dans des questions religieuses, expression du progrès de la sécularisation dans les mentalités... ?

Il a manqué par ailleurs un volet important dans la consultation de la base : celle des ministères spécialisés. L'option de consulter uniquement la base paroissiale nous semble rendre insuffisamment compte de la réalité de l'Eglise qui vit en bien d'autres lieux que les paroisses (aumôneries hospitalières, scolaires, pénitentiaires, ...). Par ailleurs, la lettre de mission prévoyait une enquête auprès des services qui incarnent la réalité de l'Union au quotidien, demandant *a minima* des entretiens avec les directeurs. L'option de ne pas mener de tels entretiens aurait alors dû être compensée par un questionnaire. Cet aspect devra être pris en compte dans la poursuite des réflexions.

### **2. D'incontestables réussites**

Il y a unanimité sur l'avancée qu'a constitué la création de l'Union en 2006, après plus d'une décennie de fonctionnement d'un Conseil et d'une Assemblée commune où les décisions ne pouvaient être prises qu'à la double majorité. Personne n'a exprimé le souhait de revenir en arrière.

Il y a un fort consensus sur les progrès effectués en matière de **visibilité**, notamment institutionnelle, du protestantisme alsacien-mosellan et un souhait de la part des paroisses que celle-ci soit encore améliorée. Ce souhait des communautés locales ne se limite pas au renforcement du travail avec les politiques et les médias. Il se traduit aussi par la volonté de **l'approfondissement du travail théologique**, en lien avec l'actualité et les questions de

société, mais aussi en prenant du recul pour travailler des questions de fond comme le dialogue œcuménique et inter religieux.

**L'unification du corps pastoral et l'union financière** sont appréciées comme de réelles réussites, avec cependant des différences d'accent entre le Directoire et le Conseil Synodal : si ce dernier insiste fortement sur la réussite de l'union financière, le Directoire considère que la principale réussite est l'unification, selon lui encore inachevée, du corps pastoral. Du côté des paroisses, la question de l'unification du corps pastoral est valorisée positivement, mais les communautés locales sont plus fortement préoccupées par la réduction du nombre de pasteurs sur le terrain et par le souhait de réduire les ministères spécialisés non affectés au terrain.

Il n'y a que peu d'observations sur les **projets**. Il y a consensus sur le fait que les grands projets comme Protestants en fête auraient pu se faire sans l'Union, mais que celle-ci a été facilitatrice.

Concernant **les gains de temps et d'argent, la simplification et la transparence**, les paroisses reconnaissent le bon fonctionnement de l'ESP et l'intérêt des différents services. Elles se sentent soutenues et apprécient l'effort de rationalisation du fonctionnement qui a été effectué.

Au plan des réussites, il faut mentionner aussi la qualité du dialogue au sein du CIEL-PCR.

### **3. Des faiblesses constitutives et des divergences profondes dans la conception de l'Union**

Si au moment de la création de l'Union, la crainte de débats théologiques préalables sans fin a pu justifier la volonté d'une avancée opérationnelle rapide, l'absence de tout rappel des fondements théologiques de l'Union (Concorde de Leuenberg) a accredité l'idée d'une construction purement administrative. De même, la mise en place d'une structure de gouvernance dont toutes les conséquences n'avaient pas été mesurées interrogée. L'expression « bicéphalie » suggère une méconnaissance de l'Union et de son articulation avec les deux Eglises qui la composent. Qui plus est le directoire fait l'analyse d'un insuffisant transfert de compétence vers l'Union qui lui semble préjudiciable au bon fonctionnement de celle-ci.

Plus fondamentalement, la dissymétrie des objectifs implicites des deux Eglises a été source de profonds malentendus. Si du côté luthérien le projet était majoritairement d'aller vers une Eglise unie, malgré la préservation des structures ecclésiales respectives en raison du droit local, le côté réformé insistait sur la préservation des cultures ecclésiales, leurs identités ayant vocation à enrichir l'Union. En réalité, l'UEPAL est devenue un compromis entre une union de moyens (comme en Autriche) et une Eglise unie, dont le corps pastoral unifié et les finances communes sont caractéristiques. Les temporalités différentes des deux organisations ecclésiales (renouvellement triennal complet chez les réformés, périodicités plus longues chez les luthériens) compliquent par ailleurs les choses. Le fait que les instances de l'EPRAL (Synode, Conseil synodal) ne soient que partiellement membre des instances de l'Union alors que celles l'EPCAAL le sont intégralement (Consistoire supérieur) ou quasiment (Directoire).

Ces divergences apparaissent surtout dans les réponses des instances exécutives, Directoire et Conseil synodal. Elles ne sont guère perceptibles dans les retours des paroisses, pour lesquelles ces débats de l'appareil institutionnel sont perçus comme très éloignés de leurs préoccupations quotidiennes. Dans les faits, la diversité des sensibilités est d'ailleurs beaucoup plus large que la tradition luthérienne ou réformée, toutes deux traversées par des courants libéraux, évangéliques, piétistes, ...

#### **4. Des propositions pour avancer**

Malgré ces divergences, il ressort du rapport une volonté générale d'avancer, même si les moyens envisagés pour y arriver sont quelquefois divergents, voire opposés. Au point de vue de la méthode, nous vous proposons de procéder de la manière suivante :

- Mener un débat sur les propositions qui font consensus ou sur lesquels les divergences ne semblent pas insurmontables.
- Demander au Conseil de l'Union de reprendre les points qui font problème, soit qu'il faille définitivement solder des malentendus ou guérir des blessures, soit qu'il faille inventer des solutions qui fassent consensus sur des questions sur lesquels il y a aujourd'hui désaccord.

### **A. Les propositions à mettre en œuvre.**

#### **1. Réfléchir à mieux définir la place de la théologie en Union et créer une commission de théologie**

Il y a consensus sur la nécessité d'approfondir le travail théologique en Union. C'est une attente des paroisses aussi bien que des directions d'Eglise, qui avait déjà soulignée comme priorité dans les Orientations stratégiques adoptées en novembre 2014. La création d'une commission de théologie permettrait de mener des réflexions de fond (par exemple sur la position de l'UEPAL sur le dialogue inter religieux), de prendre position sur des textes proposés par les organismes inter ecclésiastiques (CEPE, CEC, COE, ...) et d'éclairer théologiquement des questions d'actualité, politiques ou éthiques. Ces dernières années, il nous a fallu à chaque fois constituer des groupes ad hoc.

***L'assemblée pourrait mandater le Conseil pour mieux penser la place de la réflexion théologique au cœur de l'Union et élaborer le cahier des charges d'une commission de théologie précisant ses missions et sa composition, à soumettre pour validation lors de la prochaine assemblée.***

#### **2. Travailler à l'élaboration d'une Charte de l'Union**

Afin de revisiter les objectifs initiaux de l'Union, une Charte de l'Union pourrait rappeler l'esprit dans lequel luthériens et réformés, conscients de leur identité respective, veulent vivre en Union à la fois la fidélité à leur identité et celle au projet d'Union d'Églises, qui est notamment de renforcer notre identité protestante commune. Il s'agit de penser et formaliser comment les cultures ecclésiales qui composent l'UEPAL, s'expriment, dialoguent et enrichissent le projet d'Union.

***L'assemblée pourrait mandater le Conseil pour l'élaboration d'une telle Charte, à soumettre pour validation à une prochaine assemblée.***

### **3. Clarifier la répartition des tâches entre le Président et les vice-Présidents**

Cette clarification est indispensable, comme il ressort des attentes tant des paroisses que des instances exécutives.

***Le Conseil de l'Union, mandaté par l'Assemblée, est la bonne instance pour clarifier cette répartition.***

### **4. Organiser ponctuellement un séminaire commun Directoire, Conseil synodal, y associant selon l'objectif le CIEL-PCR.**

Les instances concernées, encouragée par l'Assemblée, sont à même de décider de la fréquence, du contenu et des méthodes de travail pour l'organisation de tels séminaires, dont l'objectif serait une meilleure connaissance réciproque et le travail sur des sujets partagés.

## **B. Les chantiers à confier au Conseil de l'Union**

Il y a désaccord sur :

- L'harmonisation du mode de nomination des pasteurs et des procédures disciplinaires
- Le choix de maîtres de stage assurant la pérennité des cultures théologiques pour les futurs pasteurs
- La simplification de l'organisation structurelle et des processus de délibération, en particulier concernant l'articulation entre Conseil de l'Union et ESP.
- La révision du règlement intérieur de l'Assemblée de l'Union et l'élaboration d'un règlement intérieur du Conseil de l'Union.
- L'extension de la pastorale réformée à une pastorale théologique de l'UEPAL permettant de travailler des thèmes propres à chaque tradition et des thèmes communs.

Ces points sont à reprendre par le Conseil qui décidera des suites qu'il souhaite y donner.

**Christian ALBECKER**  
Président de l'UEPAL  
Président du Directoire de l'EPCAAL

**Christian KRIEGER**  
Vice-président de l'UEPAL  
Président du Conseil synodal de l'EPRAL